



SAISON 2022/2023 – Tarifs & Règlement

Document 1/4 à conserver par l'adhérent

V2 - 24 Juin 2022



Adhésions : **COMPETITION** **LOISIR**

GRUPE :

ENTRAINEUR :

Entraînements :

1^{er} cours RDV le :

Pièces à fournir :

DOC 2
Inscriptions

DOC 3 Fiche
Contact

DOC 4
Autorisation Sortie

Cotisation
Chèques – Espèces –
Chèques vacances –
Coupons sport

1 photo

Certificat
médical **OU**
 Questionnaire

BABY-GYM ★ 1 séance d'essai gratuite / Date :

	Baby-Gym 1^{re} année ■ 45 min	2021 15mois Mini	Samedi 9h15–10h	Salle Felix	190 €
	Baby-Gym 2^e année ■ 45 min à 1h	2020	Samedi 10h15-11h OU 11h15-12h		
	Baby-Gym 3^e année ■ 45 min à 1h	2019	Samedi 10h30-11h15	Salle Sévigné	
	Baby-Gym 4^e & 5^e année ■ 1h	2018/2017	Samedi 11h30-12h30		

GYMNASTIQUE LOISIR ★ 1 séance d'essai gratuite / Date :

	Baby-Gym 5^e année ■ 1h30 ou 1h	2017	Mercredi 10h-11h30	Salle Sévigné	220€
	Poussines ○ 1 séance 1h ○ 2 séances 2X1h	2016/2014	Mercredi 14h30-15h30 OU Samedi 14h30-15h30		190€/250€
	École de Gym Féminine ○ 1 séance 1h ○ 2 séances 2X1h	2013/2008	Mercredi 13h30-14h30 OU Samedi 13h30-14h30		
	Gym Agrès / Teamgym Etudiants/Adultes	2007 & +	Mercredi 20h–21h30 △ 2^{ème} cours en prévision		220€ 270€
	HandiGym	Contactez-nous !	Cours d'1h △ Planning en construction		Salle Felix

FITNESS / BIEN ÊTRE ★ 1 séance d'essai gratuite Semaine du 5 Septembre 2022

	Fitness / Bien Être ○ 1 séance ○ 2 séances ○ 3 séances	2007 & +	Planning en construction (Lundi / Mardi / Jeudi soir)	Salle Sévigné	
			1 h / semaine		190 €
			2 h / semaine		250 €
		3h / semaine	270 €		
	Gym Sénior	60 ans & +	Cours d'1h △ Planning en construction	Salle Félix	190€

GYMNASTIQUE & TEAMGYM COMPETITION ★ TESTS Obligatoires en Septembre 2022

	Gymnastique Artistique Féminine ★ GAF	2016 & + Consultez-nous pour le planning compétition !	2h	Salle Sévigné	250 €
			4h		280 €
	6h		310 €		
	8h		340€		
	9h		355€		
Gymnastique Artistique Masculine ★ GAM		10h		370€	
Teamgym		12h / 15h		400€/450€	

- Licence Fédération Française de Gymnastique - - 55€
TOTAL INSCRIPTIONS (COTISATION + LICENCE)

TOTAL =

CONDITIONS de L'ABONNEMENT



- La totalité du montant de la cotisation est due à l'inscription (possibilité de payer en plusieurs fois).
- MOYENS DE PAIEMENT :** Chèques / Espèces / Chèques vacances / Coupons Sport
- Le nombre d'entraînement peut être augmenté en cours de saison à la demande des entraîneurs, ce qui génèrera une régularisation de la cotisation.
- SECTEUR COMPETITION :** un équipement **obligatoire** sera à votre charge en début de saison.
- PROTOCOLES SANITAIRES :** le club applique les protocoles en vigueur. Ceux-ci pourront modifier les conditions d'entraînements et d'accueil.

OFFRES SPECIALES



« PASS'SPORT » : -50€ par enfant (6 à 18 ans) : Pass'Sport à présenter lors de l'inscription pour bénéficier de la réduction
REDUCTION FAMILLE >> Offre sans limite de temps : -15€ à partir de la deuxième licence d'une même famille
PARRAINAGE FITNESS / BIEN ÊTRE >> Offre limitée du 1^{er} Septembre 2022 au 31 Octobre 2022
 Chaque adhérent parrainant un ou plusieurs nouveaux adhérents (5 maximum) se verra offrir une réduction de 15€ (à chaque fois)

INSCRIPTIONS EN COURS D'ANNEE



	¾ h & 1h / sem	1,5h / sem	2h / sem	4h / sem	6h / sem	8h / sem	9h / sem	10h / sem	12h / sem	15h / sem
Août/Décembre inclus										
Janvier/Mai inclus										

+ 55€
Licence
FFGYM

U.S.TALENCE GYMNASTIQUE - 40 allée du 7^{ème} art - 33400 Talence - 05.56.29.15.19 (dès 17h) - 06.79.08.40.82 - talencegym@gmail.com

Site: ustgymnastique.clubeo.com - Facebook : Talence Gymnastique - N° SIRET : 44073331900014 - Code APE : 9312Z

Agrément Jeunesse et Sport: 33S02034 - FFG: 02033.004 - Enregistrement Préfecture: 2/29108 - Association labellisée «Petite Enfance» FFG



PRESENTATION du CLUB



Talence Gymnastique est une association affiliée à la Fédération Française de Gymnastique et labellisée « BABY-GYM ». elle emploie 2 salariés permanents à temps plein : Florian et Idalie. Les autres cadres techniques sont vacataires ou bénévoles. Le club est géré par des bénévoles. Une assemblée générale a lieu chaque année.

ABANDON / REMBOURSEMENT



- Aucun remboursement ne sera effectué au delà du 1er mois de pratique. Cependant, si un abandon intervient dans le premier mois de pratique, la FFGYM ne procède pas au remboursement de la licence (50€).
- En cas d'arrêt pour raison médicale (présentation d'un certificat médical OBLIGATOIRE), le club se réserve le droit de traiter chaque cas individuellement et de ne pas rembourser la cotisation restante à l'adhérent.

ENTRAINEMENTS / COMPETITIONS



Le Président et l'équipe technique sont seuls habilités :

- à organiser l'agencement, le contenu et le déroulement des entraînements,
- à décider de la participation d'un ou d'une gymnaste aux compétitions,
- à choisir l'équipe ou le groupe dans lequel celui ou celle-ci évoluera.

Ces décisions sont directement liées aux possibilités physiques de l'enfant. Elles peuvent, en outre, être motivées par le sérieux, la volonté ou la régularité aux entraînements, toutes notions laissées à l'appréciation des entraîneurs.

Les heures d'entraînement sont fixées par les cadres techniques. Respectez les horaires qu'ils vous demandent, les retards étant toujours préjudiciables à l'ensemble du groupe dont ils ont la charge.

LES PARENTS NE SONT PAS ADMIS DANS LA SALLE D'ENTRAINEMENT SAUF POUR LES COURS DE BABY GYM ET GYM POUR TOUT PETIT.

Le port des bijoux est interdit pour la pratique sportive – NE LAISSER AUCUN OBJET DE VALEUR DANS LES VESTIAIRES (le club se décharge de tous vols dans les vestiaires (téléphone portable, bijoux, ...)).

LA COTISATION COUVRE LA TOTALITE DES COURS PENDANT LA PERIODE SCOLAIRE.

ACCOMPAGNEMENT / VESTIAIRES

Les parents sont tenus d'accompagner leur enfant jusqu'à l'entrée de la salle et de venir les chercher en fin de cours - Le Club se dégage de toute responsabilité si l'enfant est déposé sur le parking. Aucun enfant ne pourra quitter seul la salle à la fin du cours sans autorisation écrite de ses parents (DOCUMENT A REMPLIR à l'inscription)



Afin de **RESPECTER** l'intimité de **TOUS** les gymnastes, l'accès du **vestiaire Filles** est **STRICTEMENT INTERDIT** aux hommes, qu'ils soient le père, le frère, l'oncle.... de l'enfant accompagné et l'accès du **vestiaire Garçons** est **STRICTEMENT INTERDIT** aux femmes qu'elles soient la mère, la soeur, la tante... de l'enfant accompagné. Pour les enfants qui ont besoin d'être aidés par leurs parents, il est possible de demander à un autre parent d'aider son enfant au sein du vestiaire ou de se mettre en tenue avant de venir à la séance."

Pour les mêmes raisons, les **PORTES** des vestiaires Garçons et Filles doivent être **FERMES** pendant leurs utilisations et les parents doivent attendre dans le couloir.

DEPLACEMENTS EN COMPETITION



Lorsque les déplacements imposés par les compétitions se limitent à des voyages dans le département et la région, ceux-ci s'organisent par les **parents concernés et sans prise en charge du club.**

Quand les déplacements sont plus lointains, le club organise le déplacement pour les gymnastes et les entraîneurs. Le club ne prend pas en charge le déplacement des accompagnateurs. Pour les gymnastes, le club participe aux frais et demandera aux familles de prendre en charge le reste.

ASSURANCE / LICENCE



Notre association est affiliée à la Fédération Française de Gymnastique (FFG), affiliation qui nous permet de choisir les circuits de compétitions les mieux adaptés aux niveaux de nos gymnastes.

Cette fédération impose l'acquisition d'une licence qui marque l'appartenance à celle-ci et constitue par la même occasion l'adhésion à une assurance couvrant les risques encourus au cours des activités sportives. Lorsque la licence est enregistrée vous recevez un mail de la FFGYM concernant la possibilité de contracter une police d'assurance complémentaire. Votre éventuelle adhésion à cette assurance complémentaire reste totalement soumise à votre analyse et à votre décision.

En cas d'accident pendant les entraînements, les compétitions ou les déplacements effectués en l'absence des responsables légaux, les membres de l'association présents (membres du bureau ou entraîneurs) prendront toutes les dispositions utiles concernant l'enfant.

Vous trouverez ci-joint une fiche d'autorisation parentale à remplir à cet effet.